



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 2956

[REDACTED]

RÉFÉRENCE N° 10578-2956



4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : Info@GarantieGCR.com
Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Télécopieur : 514 657-2335

GarantieGCR.com

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	██
Numéro de la demande de soumission	2956
Numéro du dossier de prise en charge	2489
Numéro de la réclamation	10578
Chargé de projet	Denis Martel
Coordonnées	dmartel@garantiegcr.com 514 657-2333 , 202

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	3
Exigences générales	3
Instructions	4
Devis technique	6
1. Descentes pluviales	6
2. Événements de plomberie	7
3. Câble électrique de l'entrée temporaire	9
4. Unité 104 - prise électrique extérieure	11
5. Unité 101 - luminaire extérieur	14
6. Luminaire encastré au dernier étage dans l'escalier avant	14
7. Séparations coupe-feu	16
8. Portes coupe-feu	20
9. Grillage manquant dans une sortie de ventilation d'un chauffe-eau	21
10. Ventilateur dans la cage d'escalier	22
11. Drain de plancher dans la salle électrique	25
12. Linteaux d'acier	26
13. Ouvertures et fissures dans le parement de maçonnerie	28
14. Soffites	30
15. Colonnes avant	31
16. Membrane apparente	32
17. Scellement extérieur	34
18. Fascia d'un balcon arrière	37
19. Fenêtre arrière	37
20. Finition des cages d'escalier	40

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

1 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

[Référence aux points [point 1 a 12 / 14 a 23 et 30] de la décision de l'administrateur #10578 du 16-02-2024]

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

1.3 Aménagement du chantier

- Installation de protection supplémentaire pour les travaux de plâtres et de peintures

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Prévoir un conteneur pour la disposition des rebuts de démolition.

Si le conteneur doit être placé sur la voie publique, l'entrepreneur obtiendra et assumera le coût de location des trottoirs et des voies publiques et en assurera la protection.

Prévoir la protection des surfaces revêtues (pavage, pavé, autre) si de la machinerie doit y circuler.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.5 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

1.6 Réunions de chantier

Sans objet

1.7 Protection temporaire

Sans objet

1.8 Installations sanitaires

Sans objet

DEVIS TECHNIQUE

1. DESCENTES PLUVIALES

Point de réclamation n° 1

1.1 Portée des travaux

- Descente pluvial n'éloigne pas l'eau de pluie du bâtiment

1.2 Conditions existantes

- Sans objet

1.3 Correctifs

- installer des adapteur prévu a cet effet rallonge de drain pluvial

1.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

1.5 Services

- Sans objet



2. ÉVÉNEMENTS DE PLOMBERIE

Point de réclamation n° 2

2.1 Portée des travaux

- Événement de plomberie manquant sur le toit

2.2 Conditions existantes

- Sans objet

2.3 Correctifs

- Vérifier tous les événements sur la toiture et s'assurer que les capuchons soient bien fixés

2.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

2.5 Services

- Sans objet

-



Couvercle d'événement de plomberie pas fixé.

-



finition manquante

3. CÂBLE ÉLECTRIQUE DE L'ENTRÉE TEMPORAIRE

Point de réclamation n° 3

3.1 Portée des travaux

- Temporaire électrique n'a jamais été retiré à la fin des travaux
- soffite abimé par ce retrait
- Gypse abimé (trous)

3.2 Conditions existantes

- Retirer le Temporaire électrique à l'extérieur et dans la salle électrique intérieure

3.3 Correctifs

- Fermer les trous par la suite
- appliquer un scellant coupe feu à l'intérieur de la salle électrique
- installer un soffite neuf sous le balcon après avoir fermé les trous que le fil a créés
- remplacer la finition du sol extérieur après retrait du fil

3.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

3.5 Services

- Électricien





4. UNITÉ 104 - PRISE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE

Point de réclamation n° 4

4.1 Portée des travaux

- Compléter l'installation de la prise électrique extérieur a l'unité 104

4.2 Conditions existantes

- Sans objet

4.3 Correctifs

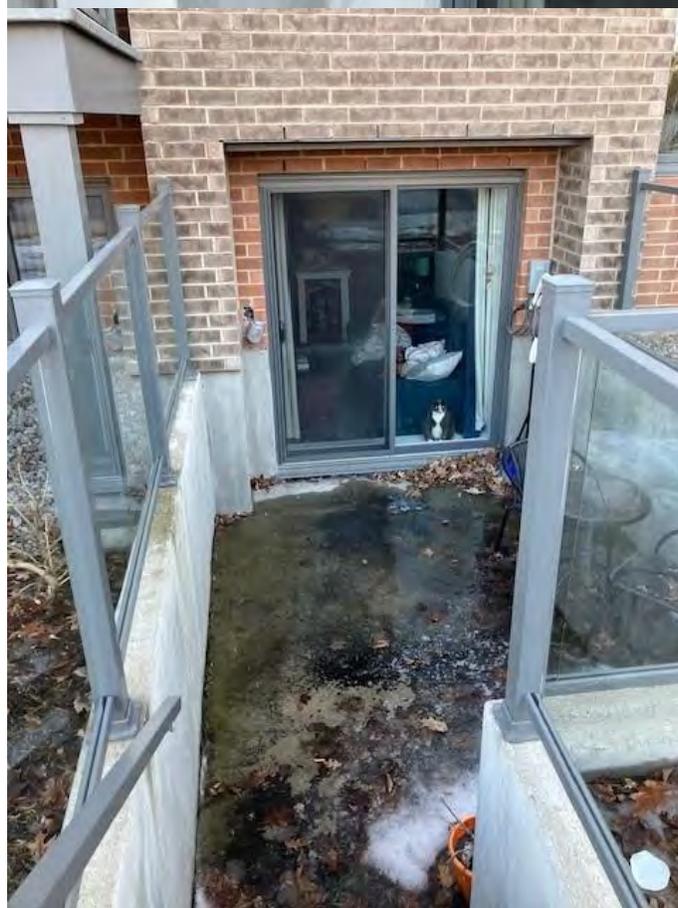
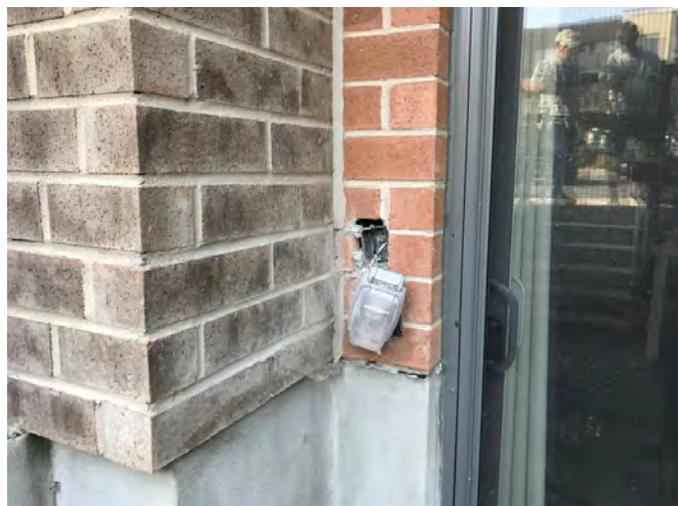
- installer la prise électrique conformément au code électrique en vigueur

4.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

4.5 Services

- Électricien



5. UNITÉ 101 - LUMINAIRE EXTÉRIEUR

Point de réclamation n° 5

5.1 Portée des travaux

- Fournir et installer un luminaire extérieur sur les entrées gauche et droite du bâtiment

5.2 Conditions existantes

- retirer les deux luminaires

5.3 Correctifs

- Installer le luminaire neuf

5.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

5.5 Services

- Électricien



6. LUMINAIRE ENCASTRÉ AU DERNIER ÉTAGE DANS L'ESCALIER AVANT

Point de réclamation n° 6

6.1 Portée des travaux

- Réparer le luminaire non fonctionnel situé au dernier étage de la cage d'escalier

6.2 Conditions existantes

- retirer le luminaire du plafond

6.3 Correctifs

- Trouver pourquoi il ne fonctionne pas
- installer le luminaire (même ou un nouveau si défectueux)

6.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

6.5 Services

- Électricien

-



7. SÉPARATIONS COUPE-FEU

Point de réclamation n° 7

7.1 Portée des travaux

- Séparation coupe feu a faire a plusieurs endroits
- Entretien
- Salle mécanique
- Salle électrique

7.2 Conditions existantes

- Sans objet

7.3 Correctifs

- Assurer un bon scellement coupe feu (HILTI) a tout les endroits nécessaire
- Ajout de Gypse ou il y a des trous plus grand que 1" de dia.
- Ajout de laine ROXUL dans les cavités ou nécessaire

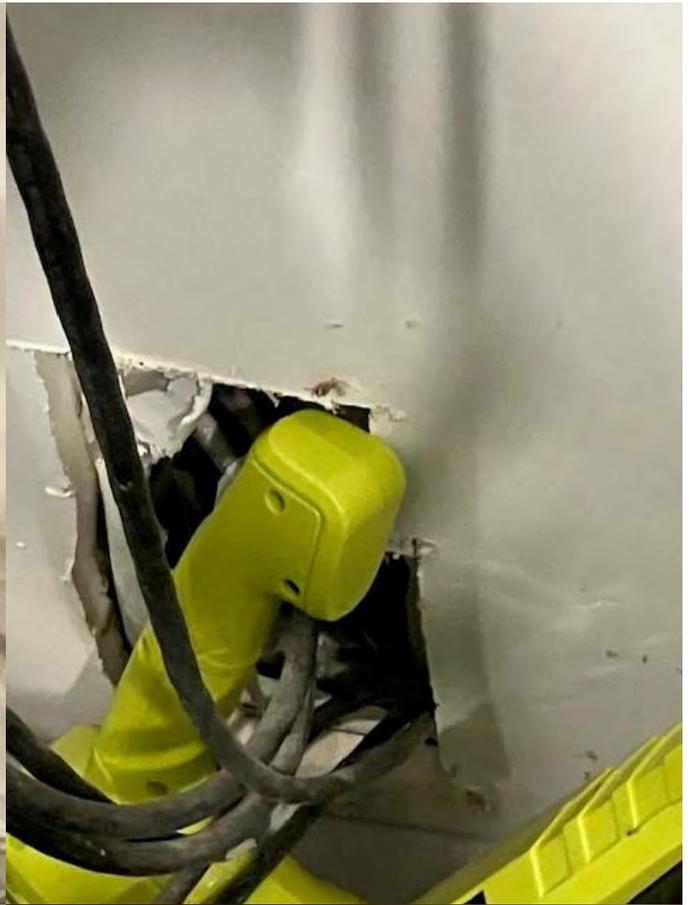
7.4 Finition

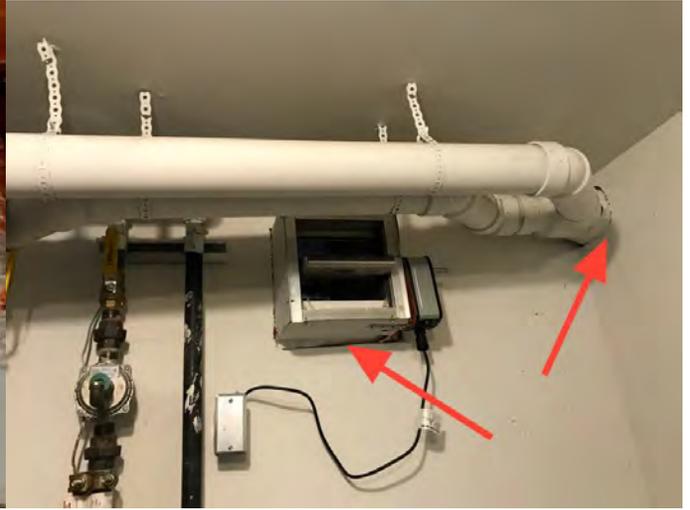
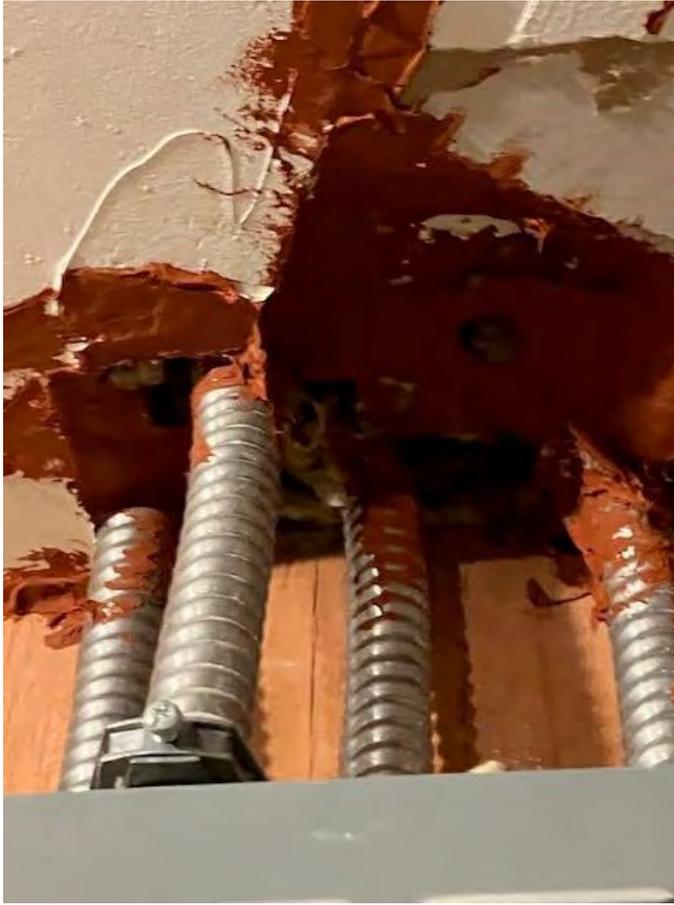
- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

7.5 Services

- Sans objet
-







8. PORTES COUPE-FEU

Point de réclamation n° 8

8.1 Portée des travaux

- Résidu de peinture sur les fiche signalétiques des porte et cadre coupe feu (toute les portes coupe feu)

8.2 Conditions existantes

- Sans objet

8.3 Correctifs

- Nettoyer la peinture sur les plaques

8.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

8.5 Services

- Sans objet



9. GRILLAGE MANQUANT DANS UNE SORTIE DE VENTILATION D'UN CHAUFFE-EAU

Point de réclamation n° 9

9.1 Portée des travaux

- Finaliser l'installation de la sortie extérieur du chauffe eau

9.2 Conditions existantes

- Sans objet

9.3 Correctifs

- Fournir et installer grille anti vermine sur la sortie extérieur du chauffe-eau

9.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

9.5 Services

- Sans objet



10. VENTILATEUR DANS LA CAGE D'ESCALIER

Point de réclamation n° 11

11.1 Portée des travaux

- Assurer un accès adéquat pour l'entretien du filtre du ventilateur

11.2 Conditions existantes

- Retirer le système

11.3 Correctifs

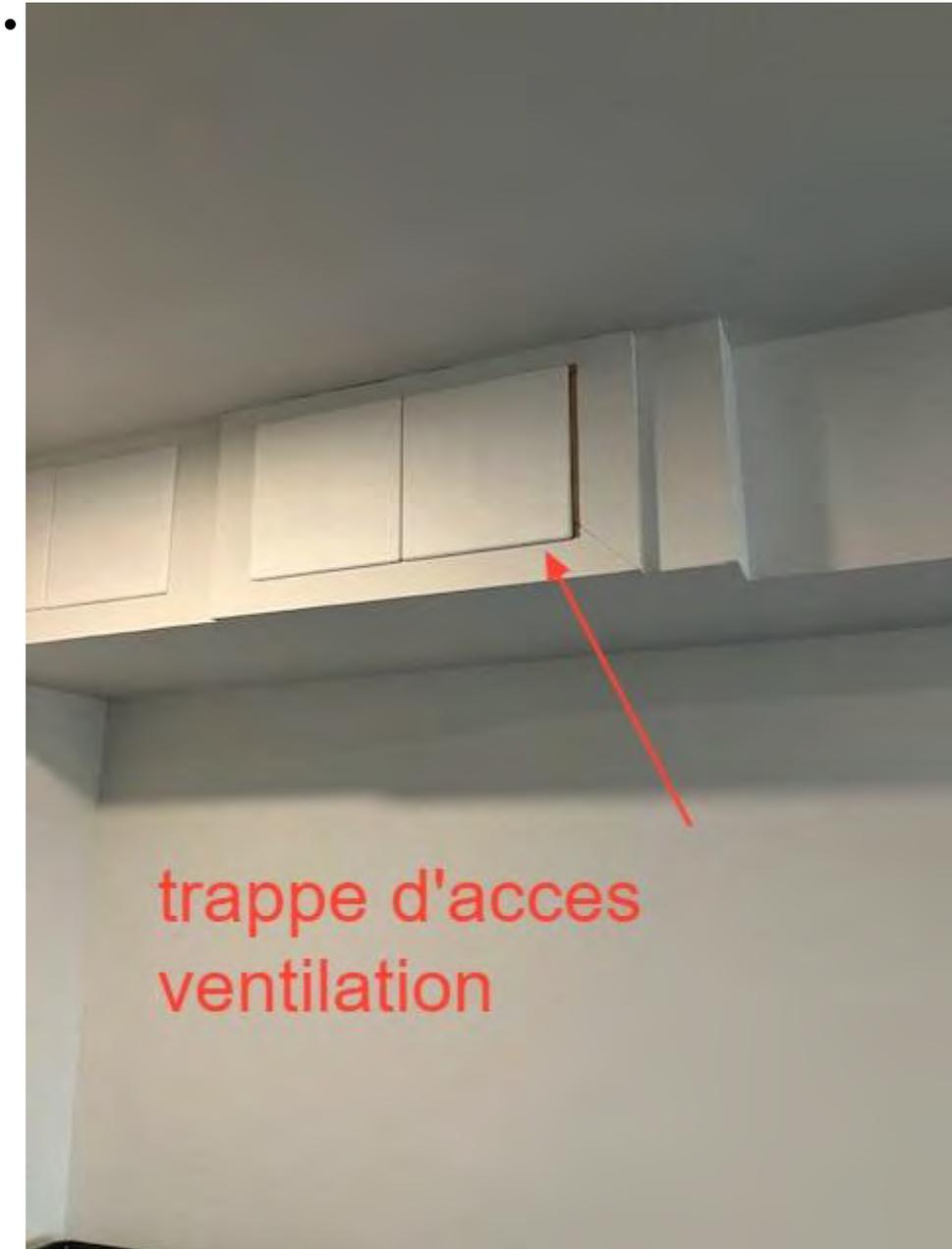
- Installer le système de façon à avoir accès au filtre

11.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

11.5 Services

- Sans objet





11. DRAIN DE PLANCHER DANS LA SALLE ÉLECTRIQUE

Point de réclamation n° 12

12.1 Portée des travaux

- Finition pour les drains de plancher dans les salles mécaniques et électriques sont manquantes

12.2 Conditions existantes

- Sans objet

12.3 Correctifs

- Installer les nouvelles finitions sur les drains de plancher (manque deux)

12.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

12.5 Services

- Sans objet





12. LINTEAUX D'ACIER

Point de réclamation n° 14

14.1 Portée des travaux

- Linteau d'acier non Galvanisé

14.2 Conditions existantes

- Brosser et nettoyer toutes les linteaux d'acier apparent du bâtiment approximatif 20 pieds linéaires

14.3 Correctifs

- Appliquer un Primer sur les linteaux après le nettoyage
- Application d'une peinture de finition a Métal (choix de la couleur avec BEN)

14.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

14.5 Services

- Sans objet



Linéau corrodé – avant du bâtiment.



13. OUVERTURES ET FISSURES DANS LE PAREMENT DE MAÇONNERIE

Point de réclamation n° 16

16.1 Portée des travaux

- Finition autour des ouvertures extérieurs ou nécessaire

16.2 Conditions existantes

- Sans objet

16.3 Correctifs

- Fermer les cavités autour du Bâtiment
- Appliquer coulis de maçonnerie ou nécessaire

16.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

16.5 Services

- Sans objet





14. SOFFITES

Point de réclamation n° 17

17.1 Portée des travaux

- Nettoyer le soffite de l'unité 204

17.2 Conditions existantes

- Sans objet

17.3 Correctifs

- Retirer le soffite
- Nettoyer le soffite
- Installer le soffite

17.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

17.5 Services

- Sans objet



15. COLONNES AVANT

Point de réclamation n° 18

18.1 Portée des travaux

- manque de finition

18.2 Conditions existantes

- Retirer la morceaux de bois a la base de la colonne

18.3 Correctifs

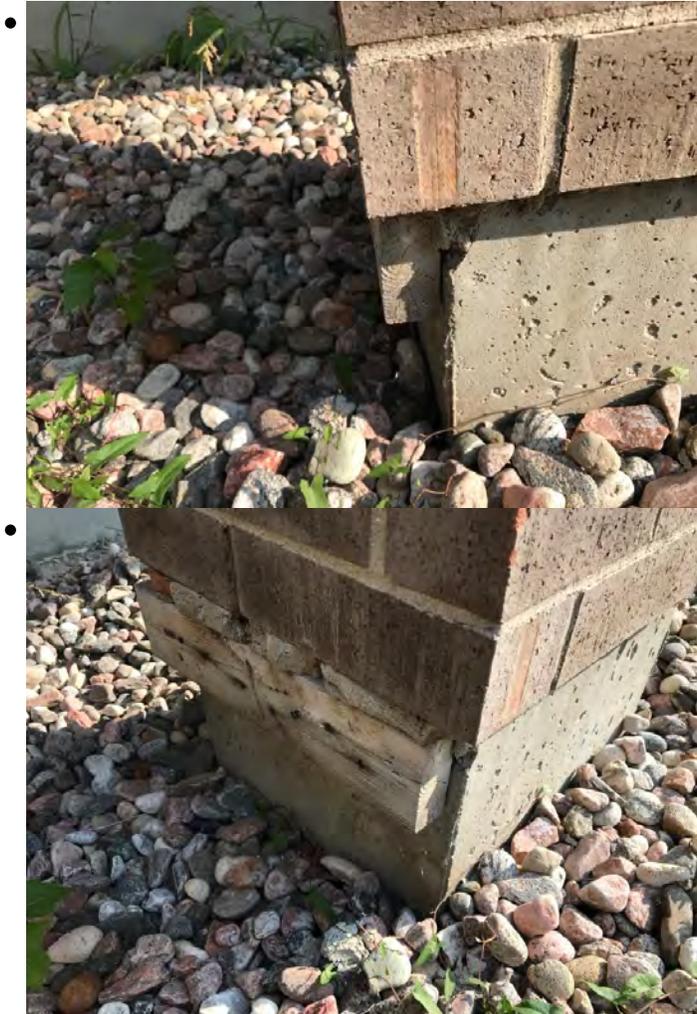
- assurer une belle finition
- Nettoyer (retirer les surplus de béton)

18.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

18.5 Services

- Sans objet



16. MEMBRANE APPARENTE

Point de réclamation n° 19

19.1 Portée des travaux

- retirer l'excédent de membrane vis a vis la fondation sur approximatif 250 pl.

19.2 Conditions existantes

- Retirer les surplus de membrane et tape rouge apparent au bas des murs

19.3 Correctifs

- Sans objet

19.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

19.5 Services

- Sans objet





17. SCELLEMENT EXTÉRIEUR

Point de réclamation n° 20

20.1 Portée des travaux

- Scellement a parachever a divers endroits sur bâtiments

20.2 Conditions existantes

- Sans objet

20.3 Correctifs

- Appliquer le scellant aux endroit ou il en manque assurer vous de coordonné les couleurs

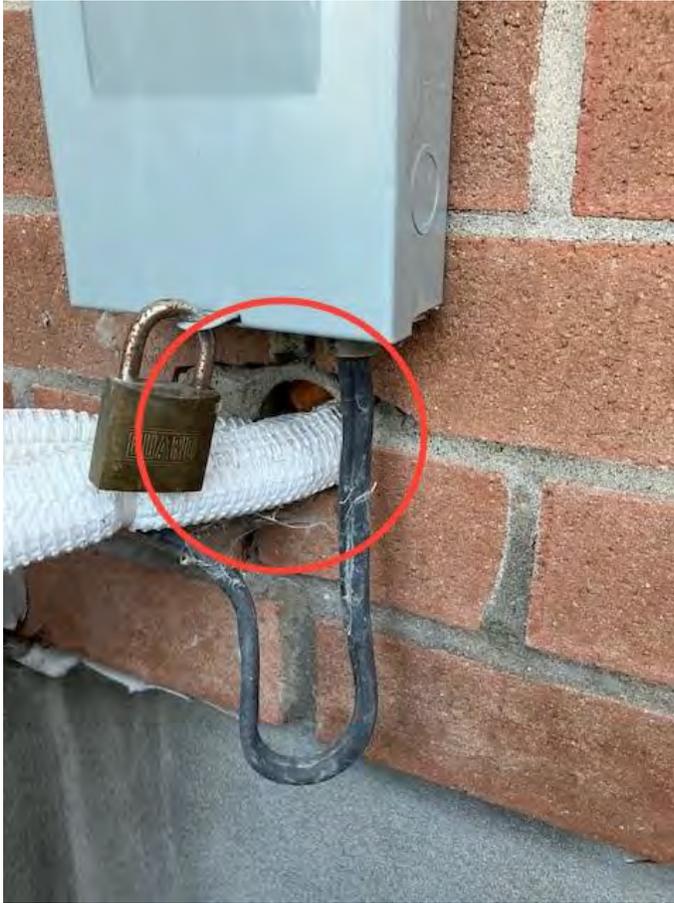
20.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

20.5 Services

- voir fiche technique GCR





18. FASCIA D'UN BALCON ARRIÈRE

Point de réclamation n° 21

21.1 Portée des travaux

Fixer adéquatement le fascia du balcon arrière gauche au dernier étage

21.2 Conditions existantes

- Sans objet

21.3 Correctifs

- Fixé le fascia

21.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

21.5 Services

- Sans objet



19. FENÊTRE ARRIÈRE

Point de réclamation n° 23

23.1 Portée des travaux

- Corriger la contre-pente sur le cadrage inférieur de la fenêtre

23.2 Conditions existantes

- Nettoyer le cadre de la fenêtre
- Ajuster le cadre de façon à éloigner l'eau

23.3 Correctifs

- Refaire scellant si besoin
- Appliquer peinture si Besoin après nettoyage

23.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

23.5 Services

- Sans objet



20. FINITION DES CAGES D'ESCALIER

Point de réclamation n° 30

30.1 Portée des travaux

- Finition plâtre défectueuse sur +/- 9 p.c
- Finition peinture sur +/- 70 p.c

30.2 Conditions existantes

- retirer les item qui peuvent nuire au plâtrier

30.3 Correctifs

- faire les correctif de plâtre
- Appliquer la peinture

30.4 Finition

- Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

30.5 Services

- Sans objet







